



Distance reglementaire entre terrain camping et maison

Par **Diembe2624**, le **20/04/2022** à **11:40**

Bonjour

Ayant acquis une parcelle dans un terrain de camping, située de l'autre côté d'une propriété privée et séparée par un muret de 1.80 m, je me pose la question de savoir si je peux poser mon mobil home à ras ce muret.

Je crois savoir que pour des constructions en dur, un espace de 3 m (1.90 m?) doit être respecté, mais est-ce le cas pour un mobilhome ?

Je vous remercie infiniment de votre réponse, car je ne vous cache pas que si il existe une règle, je suis très ennuyée, voire plus...

Et si il existe une règle, y-a-t-il possibilité, SVP, de me donner les références du texte ?

A nouveau merci de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022** à **11:56**

Bonjour

Nous sommes hors des règles concernant le bâti, ces chiffres ne concernent pas un mobil-home, mais en tout cas, il serait étonnant qu'un responsable de camping ne soit pas informé. La distance à respecter avec les haies ou autres limites est différente selon les aires.